

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**  
**MINISTRE DU PLAN ET REVOLUTION DE LA MODERNITE**  
**INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE**  
**INS**

**PROJET D'APPUI INSTITUTIONNEL EN STATISTIQUE ET AUX FINANCES PUBLIQUES**  
**(PAI – STATFIN)**

**TERMES DE REFERENCE**  
**POUR LE RECRUTEMENT DES DELEGUES A PIED D'EOUVRE POUR LA**  
**SUPERVISION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DES CPPS**

**I. CONTEXTE DU PROJET**

La Banque Africaine de Développement (BAD) a accordé au Gouvernement de la République Démocratique du Congo un don pour la réalisation du Projet PAI – STATFIN dont la finalité est de contribuer à renforcer les capacités institutionnelles de l'Etat en matière de pilotage de l'économie et à consolider la gestion des finances publiques ; et de manière spécifique, développer d'une part, un système statistique national permettant de disposer des données fiables et à jour sur les objectifs du développement, de mesurer les résultats et impacts des programmes et projets soutenant l'action du Gouvernement, de suivre et d'évaluer la mise en œuvre des politiques et des réformes économiques, et d'autre part, de renforcer l'efficacité des systèmes et mécanismes institutionnels de recouvrement des redevances minières et ceux nécessaires à plus de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques en général.

Le projet se décline en trois composantes à savoir :

- (1) Appui en statistique ;
- (2) Appui aux finances publiques, et
- (3) Gestion et coordination du projet.

**II. OBJET DE LA MISSION**

La mission principale des Délégués à Pied d'œuvre (superviseurs des travaux) consiste à assurer pour le compte et sous la supervision de la CEP/PAI-STATFIN, le contrôle et surveillance des travaux de réhabilitation des centres provinciaux de production statistiques des villes suivantes : Bandundu ville, Mbandaka, Kananga, Mbuji Mayi, Goma, Bukavu, Kindu et Kinshasa.

A ce titre, les prestations attendues dans le cadre de cette mission comprennent les tâches essentielles définies ci-après :

- Assurer au quotidien le suivi du chantier pour la bonne exécution de l'ensemble des activités techniques et administratives liées au contrôle et surveillance des travaux sur terrain en vue d'assurer l'avancement normal et rationnel des travaux ;

- Contrôler le respect des conditions administratives et techniques au marché des travaux ;
- Suivre la bonne exécution des travaux en conformité avec les plannings d'exécution des travaux fournis par l' (les) entreprise (s) ;
- Contrôler l'exécution et la mise en œuvre des travaux conformément aux cahiers des prescriptions techniques ;
- Appliquer les mesures prévues afin de protéger l'environnement et d'éviter les impacts négatifs au projet ;
- Assurer le suivi effectif des travaux exécutés au chantier par une présence permanente ;
- Participer aux réunions de chantier au cours desquelles, il y aura l'identification des difficultés rencontrées, le contrôle des travaux en cours d'exécution en qualité et en quantité ;
- Donner toutes instructions nécessaires pour assurer l'exécution et/ou la poursuite des travaux dans les meilleures conditions ;
- Contrôler et approuver les décomptes de(s) l'entreprise(s) avant tout paiement par le Maître d'Ouvrage ;
- Préparer les réunions mensuelles (et/ou extraordinaires) du chantier auxquelles devra prendre part un Représentant de la CEP/PAI-STATFIN ;
- Organiser et participer aux différentes réceptions des travaux.

Le consultant devra d'une manière générale informer et assister la CEP/PAI-STATFIN à exercer pleinement son rôle de Maître d'Ouvrage, à assumer ses engagements et à prendre toute décision nécessaire et utile pour la bonne fin du projet.

Les prestations seront réalisées suivant les règles de l'art de bâtir et conformément aux présents TDR ainsi qu'aux documents ci-après fournis au consultant au démarrage de sa mission :

- Le DAO des travaux ;
- Le contrat de l'entreprise ;

### **III. EDITION DES RAPPORTS**

Le délégué à pied d'œuvre (DPO) fournira et soumettra à l'approbation du Projet, les rapports suivants :

- Des rapports périodiques (hebdomadaires succincts et mensuels) d'état d'avancement des travaux ;
- Des rapports circonstanciels ;
- Des rapports sur les différentes réceptions ;

### **IV. DUREE DE LA MISSION**

Le délégué à pied d'œuvre (DPO) est recruté pour une durée de 6 mois.

## **V. QUALIFICATION DU CONSULTANT**

Le profil des Consultants doit obligatoirement remplir les critères ci-après :

- Avoir un diplôme d'Ingénieurs BTP, d'architecture ou similaire (Bac+3) dans une institution reconnue en RDC ou à l'étranger ;
- Avoir une expérience d'au moins 07 ans dans le contrôle et la surveillance des travaux au titre de DPO ;
- Avoir réalisé au moins deux (2) missions similaires au présent marché dans la province concernée ;
- Avoir une bonne connaissance dans la conduite ou l'administration des chantiers ;
- Avoir une bonne maîtrise des logiciels et de base liées à l'utilisation de l'informatique (Excel, Word, Logiciel DAO, Internet) ;
- Etre capable de travailler d'une manière autonome ;
- Etre capable de rédiger des rapports d'activités ;

## **V. EXECUTION DE LA MISSION**

Organisation :

Le Consultant travaillera en étroite collaboration avec le bénéficiaire étant entendu qu'il assumera pleinement la responsabilité des analyses et interprétations des activités, ainsi que des conclusions et recommandations de ses rapports.

Il prendra cependant en compte les remarques et les commentaires faits par la CEP/PAI-STATFIN sur ses rapports.

## **VI. POINT D'ATTACHE**

Le Consultant est censé avoir pour résidence le lieu où les travaux seront exécutés ;